



Bulletin municipal

2020

Le Galuchon de
Frichemesnil



Sommaire



Le mot du Maire
Dates à retenir
L'année 2019 à l'école
Ludisports 76
Accueil, cantine
Vacances aux villages
Vie communale
Travaux 2019
Etat-civil 2019
Vœux 2019
Commémorations et souvenirs
Vie quotidienne
Club de l'âge d'or
Club de gym
Participation aux associations
Impôts
Déchets
La fibre optique
Ma passion
Patrimoine
Le frelon asiatique
Nos artisans
Renseignements utiles



Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

Cette année encore, toute l'Equipe municipale et le personnel se sont mobilisés pour poursuivre notre action de « Bien vivre à Frichemesnil » et satisfaire à l'intérêt général.

Le conseil municipal a le plaisir de vous remettre ce Galuchon, qui sera le dernier de notre mandat.

A la lecture de ce bulletin, il vous permettra, une fois encore, de vous rendre compte des événements survenus durant l'année écoulée, ainsi que les projets à venir.

Cette année 2019 a débuté par le recensement de la population. Les résultats seront bientôt connus mais l'on peut déjà avancer que la population de la commune est légèrement en baisse.

Puis, le 26 mai 2019, les Français sont passés aux urnes, afin d'élire les députés, représentant la France au Parlement Européen.

Les travaux d'éclairage public se sont poursuivis. La route de la Beauce totalement dépourvue jusqu'à ce jour d'éclairage, a été dotée de quatre lampadaires à LED.

Nous avons profité lors de la création du nouveau parking à la Maison du Village, pour installer un éclairage le long du chemin principal, et de remplacer les mâts et l'éclairage en LED. Cela permettra ainsi aux utilisateurs de la salle, de pouvoir sortir, et rejoindre leurs véhicules dans la lumière.

Par ailleurs, la liaison téléphonique aérienne entre Ormesnil et Le Centre Bourg, a été complètement mise sous terre, et a permis ainsi, de supprimer tous les poteaux disgracieux, et de stabiliser la ligne.

L'entreprise ayant été énormément sollicitée durant cette année, n'a pu terminer le programme que la commune s'était fixé.

Ainsi, le remplacement des lanternes actuelles par des lanternes à LED, au Hameau d'Ormesnil, ne pourra donc être réalisé que début 2020.

Dans un même temps, l'éclairage public de la commune sera contrôlé et mis en conformité, toujours dans un souci d'économie d'énergie.

Tous ces travaux sont encore en grande partie, financés par le Syndicat Départemental d'Energie que nous remercions.

Les études concernant le passage de la fibre optique sont commencées. L'enfouissement des réseaux réalisé au fil des années par la commune, va faciliter l'installation de la fibre, et limiter les travaux. Celle-ci devrait arriver dans notre Village en 2021.

Dans un souci de sécurité, et dans le but de préserver nos voiries communales, les routes de la Beauce et du Val au Bouvier ont été réparées. La Communauté de Communes a pris en charge ces travaux.

Afin de répondre à la réglementation, une nouvelle réserve incendie vient d'être installée au Hameau du Mont Landrin. Ainsi suite à un programme triennal, la commune est désormais en grande partie couverte par la défense incendie, après avoir réalisé l'installation de trois citernes dans nos hameaux.

Dans ce même domaine, la commune a été sollicitée pour participer à la construction de la future caserne située à Bosc-le-Hard. Nous avons, bien entendu, répondu favorablement à ce projet, de grande importance pour la population.

Par ailleurs, la création d'un futur lotissement de 8 parcelles, route du Val au Bouvier, va permettre également d'assurer la protection incendie sur cette partie de la commune, par l'installation d'une citerne par le lotisseur. Ce projet de lotissement privé verra le jour en 2020.

Afin de pérenniser **sur le long terme** l'existence de notre école, l'Inspection Académique nous a demandé d'avoir une réflexion de rapprochement avec la commune de Grugny, pour la création d'un SIVOS.

A ce jour, quelques réunions ont eu lieu, et bien sûr, nous ne manquerons pas de vous informer régulièrement, de cette évolution.

Ce sujet de l'école rurale me tient tout particulièrement à cœur. Vous pouvez compter sur notre détermination pour réaliser ensemble, une organisation comparable à celle d'aujourd'hui, dont nous pouvons être fiers.

L'année 2020 sera marquée, notamment, par les élections municipales, qui auront lieu les 15 et 22 mars prochain.

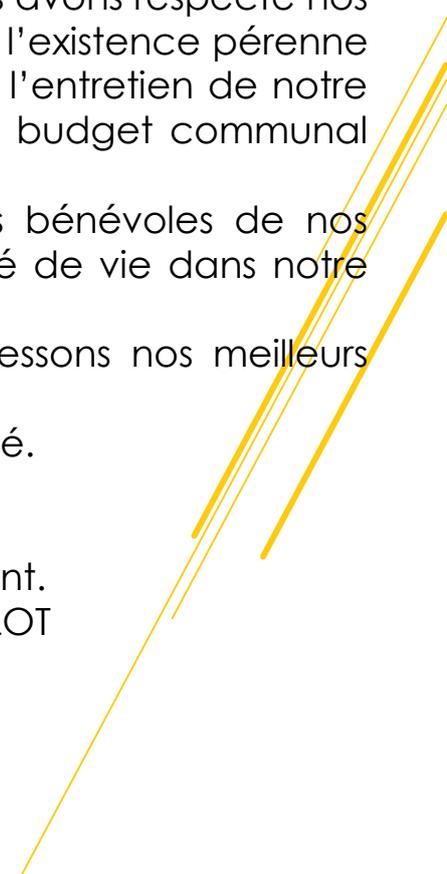
Cela marquera la fin de notre mandat, durant lequel, nous avons respecté nos engagements ; à la fois sur le « Bien vivre à Frichemesnil », l'existence pérenne de notre école, les projets, les travaux, la préservation, et l'entretien de notre Patrimoine, et enfin le financier, à savoir ; maîtriser notre budget communal sans augmenter les impôts.

Je profite de ce petit mot pour saluer et remercier les bénévoles de nos associations, qui s'investissent au quotidien pour la qualité de vie dans notre Village.

Toute l'Equipe Municipale et moi-même, nous vous adressons nos meilleurs Vœux pour cette nouvelle année.

Que 2020, vous apporte à tous, bonheur, santé et prospérité.

Bien cordialement.
Votre Maire, Philippe BLOT



Dates à retenir

Vœux 2020

« Maison du Village »

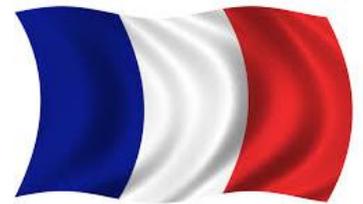
Monsieur Philippe BLOT, Maire, et le Conseil Municipal vous convient à la cérémonie des vœux,

Le vendredi 17 janvier à 19h00.

A l'issue de cette cérémonie, le pot de l'amitié vous sera offert.

Commémorations et souvenirs

8 mai
11 novembre



Elections municipales

15 et 22 mars 2020

Spectacle de fin d'année de l'école

Vendredi 12 juin 2020



L'année 2019 à l'école



Les joies de la neige



Les activités.....

Ludisports 76

Cette année 20 inscrits au Ludisports.

L'année est découpée en 3 périodes :

- Du 23 septembre au 20 décembre 2019, course d'orientation
- Du 6 janvier au 10 avril 2020, jeux d'opposition
- Du 27 avril au 22 juin 2020, rugby flag



Accueil, cantine



Point d'accueil :
Horaires
Matin : 7h – 8h30
Soir : 17h – 19h





Noël à la cantine



Noël au point d'accueil



Vacances aux villages

Frichemesnil, Grugny, La Houssaye Béranger

Notre centre a connu en 2019 une belle affluence avec 179 enfants. Nous n'avons seulement que 4 enfants de moins par rapport à 2018, malgré le départ d'Etampuis. Nous avons ouvert 4 semaines cet été car juillet en a compté 5 cette année. Pour rappel, notre centre accueille les enfants qui ont 5 à 13 ans dans l'année, et leur permet de s'épanouir socialement et intellectuellement, grâce à ses nombreuses activités ludiques, culturelles, sportives et sa vie de groupe.



Cette année à Frichemesnil, la maison du village a été agréée par la DDCS comme second local, ce qui a rendu possible l'accueil de 47 enfants, un nouveau record de printemps pour cette commune !

La session de pâques à Frichemesnil du 8 au 12 avril 2019, a accueilli 47 enfants, dont 12 de moins de 6 ans. Ils se sont divertis sur le thème « les sportifs contre les geeks » avec Sophie Q, Anaïs B, et Simon B nos titulaires, Mathilde B stagiaire et Véronique G cantinière. Etaient présents 9 enfants de Frichemesnil, 12 de Grugny, 15 de de la Houssaye Béranger et 11 hors communes.



Du matériel geek a été loué, des décors et masques ont été créés, ainsi que de bons gâteaux Packman.





Les enfants ont participé à de nombreuses activités extérieures et un grand jeu a eu lieu le vendredi.

La session de juillet à Grugny a accueilli 94 enfants du 8 juillet au 2 août 2019, dont 19 de moins de 6 ans, sur le thème « **les étoiles, la magie, Harry Potter, l'astronomie** ». Ont participé 14 enfants de Frichemesnil, 39 de Grugny, 24 de la Houssaye Béranger et 17 hors communes. Damien était entouré d'Anaïs B, Sandra D, Mathilde P, Nathalie M, titulaires BAFA, puis Mathilde B, Marine F, Elodie M, stagiaires BAFA, Clémence B accompagnatrice et Yvette G cantinière.



Journée à Dieppe, temps superbe sur la plage, bateau pour sortie en mer, visite de la cité de l'Estran .



Séjour camping la Varenne : au programme catamaran, tournoi de foot, paddle, VTT, pêche et Boum.



Tours de magie avec Alexi Milio magicien pendant une journée, à laquelle les parents étaient conviés. Comme il a fait très chaud : séance plongeon sur bâche, jeux d'eau, arrosage, sorties en forêt.



Toutes les semaines, baignades à la piscine de Montville. Sorties au Parc du Bocasse et une très belle journée parisienne au Palais de la Découverte puis au Trocadéro. Des grands jeux chaque fin de semaine.



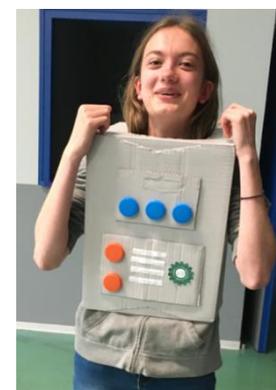
La session de la Toussaint à la Houssaye Béranger a eu lieu du 21 au 25 octobre 2019 et a accueilli 38 enfants dont 8 de moins de 6 ans, sur le thème « les robots » : 6 enfants de Frichemesnil, 8 de Grugny, 15 de la Houssaye Béranger et 9 hors communes. L'équipe était composée de Sophie Q, Anaïs B et Nathalie M titulaires, Clémence B stagiaire, Véronique G cantinière et de notre directeur Damien.



Tous à Paris encore mais au Palais des Sciences cette fois !



Grosse créativité sur les costumes et les constructions de robots de toutes sortes .



Cette année fût marquée par trois sessions bien différentes et très appréciées encore par tous .

Frichemesnil ouvrira à Pâques du 14 au 17 avril 2020 .

Les inscriptions seront diffusées fin Février par vos mairies. Nous vous remercions parents, pour votre fidélité et la confiance que vous nous accordez .

Alfonso Léonio, Président .

Vie communale

Résultats scolaires

**Au collège Jean Delacour (Clères)
Ont obtenu en juin 2019 le brevet des collèges**

Anne DE BOSSCHERE
Juliette DE BOSSCHERE
Paul FRIBOULET
Quentin GENEST
Jason MARQUES-COIMBRA
Marius MELET
Emil MORIN



**Au lycée Jean-Baptiste de la Salle (Rouen)
A obtenu en juin 2019 un bac scientifique**

Antoine AUVRAY

Toutes nos félicitations à ces élèves

Si vous souhaitez que les résultats scolaires ou sportifs sur d'autres établissements soient publiés, merci d'en informer le secrétariat

ASCPB Bosc-le-Hard

Cette année encore la commune a décidé de renouveler son adhésion à l'ASCPB de Bosc-le-Hard.

Maison des Associations (ancienne Mairie)
97, Place du marché 76850 Bosc le Hard

✉ : ascpb@wanadoo.fr

☎ : 02.35.33.33.65

Présidente : Nadia Durand
Trésorier : Emmanuel Duflo
Secrétaire : Élise Caille

Le bureau est ouvert le :

- Mardi de 17h30 à 19h30
- Vendredi de 8h30 à 12h30

Vie communale



J'emménage :

Première chose à faire

Déclarez-vous en mairie : c'est une façon de prendre contact, notamment pour être informé de certains droits, services ou obligations.

Et en plus, c'est une occasion de vous inscrire sur la liste électorale de la commune.

Munissez-vous de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile et présentez-vous au secrétariat de la mairie.

Nouveaux habitants :

- Madame Fanny BOURREAU et Monsieur Xavier OLRÉ, 11 Clos Cordier – impasse de l'église
- Madame Evelyne LECLERC et Monsieur Gervais LECLERC, 264, route d'Ormesnil
- Madame Caroline RIMOND et Monsieur Paul COUSSENS, impasse du Colombier – Le Mont Landrin
- Monsieur Alexandre LECLERC, 238, route d'Ormesnil
- Madame Justine LETELLIER et Monsieur Samuel LAZLI, 340, route d'Ormesnil
- Madame Lydia LACOMME et Monsieur Jean-Pierre LACOMME, 131, route du Val au Bouvier



Travaux 2019



Remplacement des fenêtres du logement communal



Création d'un parking et d'éclairage à la Maison du Village



Installation d'une citerne incendie de 120m³ au Mont Landrin



Installation d'une main courante à la salle polyvalente



Création d'éclairage Route de la Beauce

Etat-civil 2019

Naissances



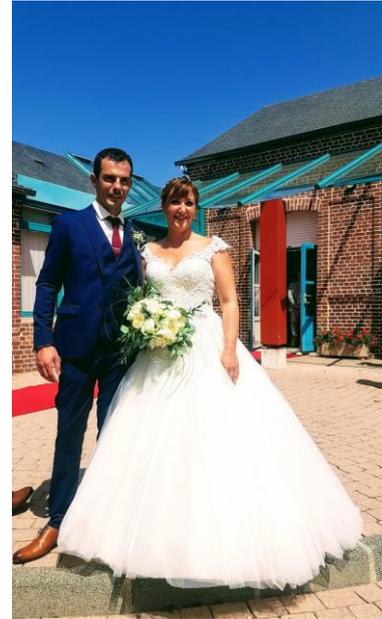
Marius PREVOST

Emma LEVIGNEUX

Mariages



Floraine IVORRA et Pascal EUGENE



Angéline BLOT et Matthieu LEMERCIER



Isabelle LEBRET et Pierre-Yves LEONIO

PACS



Amandine EUDE et Romain CUMONT

Décès

Jean LEMOINE

Vœux 2019



Commémorations et souvenirs



Vie quotidienne

Les activités bruyantes effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression... susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- ◆ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- ◆ Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- ◆ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Déchetterie de Bosc-le-Hard

La déchetterie est ouverte aux usagers selon les horaires suivants :

- ◆ En hiver : du 1^{er} novembre au 30 avril

Lundi, mercredi et samedi de 14h à 17h

- ◆ En été : du 1^{er} mai au 31 octobre

Lundi, mercredi de 14h à 17h

Vendredi de 14h à 18h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

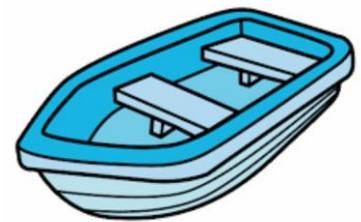


Club de l'âge d'or

Le 3 janvier 2019 : Galette des rois



Le 26 juin 2019 : Voyage annuel



Promenade en barque dans les hortillonnages d'Amiens.
Temps libre à Saint Leu.
Croisière à bord du bateau le « Picardie » à Amiens.

27 juin 2019

Nous avons joué aux cartes et en fin d'après-midi, nous avons pris un goûter au restaurant La Confiance.



12 décembre 2019 : Repas de Noël à la Confiance



Club de gymnastique

Le succès du club de gymnastique ne se dément pas !

En effet, le nombre d'adhérentes est désormais de 45 membres. Rien moins que 5 cours aux activités diverses sont proposés !

Nous remercions chaleureusement Sonia, notre professeure de gym qui ne manque pas de dynamisme et d'imagination pour varier ses cours chaque semaine.

Ici, la routine ne trouve pas sa place !

Les participantes sont d'accord sur un point : pour rien au monde elles ne laisseraient passer un cours de gym !...

Si l'envie vous prend de bouger ou de pratiquer une activité sportive, vous pouvez encore nous rejoindre les mardis et/ou les jeudis.



Pour rappel :

- le mardi : zumba enfants et step
- le jeudi : gym douce, gym tonique et zumba adulte

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter Brigitte Massalon 0235331218 ou Nathalie Ouine 0235051316 ou Florence Saulnier 0235335370

Participation aux associations

Coopérative scolaire	1 482 €
Club de gymnastique	500 €
Club de l'âge d'or	600 €
AMER	110 €
Amicale Joseph Caulle	200 €
A.D.M.R	300 €
Vacances aux villages	2 619 €
Restos du Cœur	100 €



Impôts

BAISSE D'IMPOT SUR LE REVENU POUR LES FOYERS AUX REVENUS MODESTES OU MOYENS

(art. 204 H et I du CGI ; article 2 de la loi de finances pour 2020 n° 2019-1479 du 19 décembre 2019 et promulguée le 28/12/2019)

Elle se traduit par un nouveau barème de l'impôt sur le revenu, adopté au Parlement dans le cadre de la **loi de finances pour 2020**, avec une nouvelle tranche d'impôt à 11%, contre 14% précédemment.

Tranche de revenu par part fiscale		Taux applicable pour la tranche
Impôts 2019 (pour mémoire)	Impôts 2020 (projection)	
jusqu'à 9.964 €	jusqu'à 9.964 €	0%
de 9.964 à 27.519 €	de 9.964 à 25.405 €	14% => 11%
de 27.519 à 73.779 €	de 25.405 à 72.644 €	30%
de 73.779 à 156.244 €	de 72.644 à 156.244 €	41%
plus de 156.244 €	plus de 156.244 €	45%

Ces contribuables concernés ont (ou vont) constater qu'un nouveau taux de prélèvement à la source a été calculé par l'administration fiscale pour tenir compte de cette baisse d'impôt.

Calculé sur la base de la dernière déclaration de revenus 2018 (ou des revenus que vous prévoyez de recevoir en 2020 pour ceux qui ont effectué depuis le 19 novembre dernier une modification à partir de leur espace personnel en ligne à la rubrique « gérer mon prélèvement à la source »).

Ce nouveau taux a été mis à la disposition des organismes qui vous versent des revenus (employeurs, pôle emploi, caisses de retraites..) dès décembre 2019 afin qu'ils puissent l'appliquer dans la majorité des cas. En fonction de la réactivité de ces derniers et des dates de prise en compte informatique pour l'établissement de ces paiements, ce taux peut s'appliquer entre décembre 2019 et février 2020.

Ces démarches anticipées ou différées seront régularisées, sans pénalité, lors du calcul définitif de votre impôt sur les revenus 2019 à l'été 2020.

Si vous percevez des revenus donnant lieu au prélèvement d'acomptes par l'administration fiscale sur votre compte bancaire (revenus des professions indépendantes non salariée, revenus locatifs, rentes viagères, pensions alimentaires...), le montant de ces acomptes a également été recalculé pour tenir compte de cette baisse d'impôt ; ces données sont consultables sur impots.gouv.fr dans votre espace personnel en ligne.

Déchets

La conteneurisation

A compter de 2020, la communauté de communes Inter Caux Vexin équipe 21000 foyers et entreprises en bacs jaunes destinés à collecter les déchets recyclables.



Pourquoi passer des sacs aux bacs ?

- ◆ Pour faciliter le tri et le stockage de vos déchets recyclables
- ◆ Pour améliorer la propreté en limitant le risque de déchets éparpillés
- ◆ Pour réduire l'impact environnemental en supprimant, tant que possible, la production de sacs
- ◆ Pour faciliter la manipulation quotidienne de plusieurs tonnes de déchets par les agents de collecte



Les étapes de la conteneurisation

L'entreprise SULO a été missionnée pour assurer la conteneurisation sur la communauté de communes Inter Caux Vexin. Ainsi de janvier à avril 2020, les foyers et entreprises seront progressivement équipés en bacs jaunes. Chaque container sera dimensionné en fonction de la taille du foyer, pucé via un code barre et enregistré dans un fichier non nominatif permettant de vous accompagner au mieux dans le tri de vos déchets recyclables.

Les agents de SULO se présenteront spontanément à votre domicile pour vous livrer le bac jaune et vous transmettre les consignes de tri des déchets recyclables. En cas d'absence, un second passage sera assuré sur un créneau différent du premier passage. En cas de nouvelle absence, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres pour programmer un rendez-vous avec SULO, selon vos disponibilités.

Pour toute question, vous pourrez contacter le Centre de Services Clients SULO via ce numéro vert 0 800 801 095.



Les consignes de tri et de collecte

Les papiers et emballages sont à déposer en vrac, non imbriqués dans le bac jaune. Les bacs doivent être présentés en lieu et place des sacs jaunes la veille du jour de collecte et rentrés le soir de la collecte.

La fibre optique

En quoi consiste ce projet de très haut débit ?

Le but est de déployer un nouveau réseau de télécommunication en fibre optique dans tous les foyers, entreprises, mairies, etc. sur l'ensemble du territoire. Ce réseau permet un débit d'accès à Internet de l'ordre de plusieurs centaines de mégabits quel que soit le fournisseur d'accès à Internet choisi.

D'ici fin 2023, 230 000 logements seront raccordés à la fibre optique et donc au très haut débit. Ce programme est dit FttH (Fiber to the Home) pour indiquer que la fibre optique sera déployée jusque chez l'utilisateur final.

Qu'apporte la technologie de la fibre optique ?

La fibre est un support de télécommunications extrêmement performant qui permet d'échanger des données numériques à très grande vitesse et à des débits très élevés : de un à plusieurs centaines de Mégabits/s, selon les offres commerciales, sur un seul « cheveu de lumière ».

Son utilisation est large : transmission de données (transfert ou téléchargement de fichiers volumineux), navigation rapide sur Internet, réception de la télévision en Ultra Haute Définition et téléphonie classique sur Internet.

Qui finance le THD en Seine-Maritime ?

Seine-Maritime Numérique finance le déploiement en s'appuyant sur les participations de ses membres (le Département pour 50 M€ et les communautés de communes pour 50M€) et sur les redevances liées à la commercialisation du réseau (environ 150 M€).

L'Etat (54M€) et la Région Normandie (52M€) ont également attribué des subventions à Seine-Maritime Numérique.

Est-ce que le réseau téléphonique actuel (paire en cuivre) sera démonté lors du raccordement optique final ?

Le réseau fibre optique est un nouveau réseau, totalement indépendant du réseau téléphonique existant, appartenant à Orange.

Quels types de travaux vont être réalisés dans ma commune ?

Dans 29 communes du Département, il est nécessaire de construire un local technique (appelé NRO : Nœud de Raccordement Optique) d'environ 12 à 20 m². Les maires concernés ont déjà été, dans la majorité des cas, sollicités par SMN ou ses prestataires sur ce sujet.

Dans la plupart des communes, les travaux à réaliser sont les suivants :

- ♦ Installation d'armoires de rue (appelés SRO / sous- répartiteur optique) en domaine public permettant le raccordement de 250 à 700 foyers
- ♦ Installation de boîtiers (appelés PBO ; Points de Branchement Optique) en aérien, en sous-terrain ou en façade
- ♦ Tirage de la fibre optique entre le NRO et les SRO et entre les SRO et les PBO en utilisant autant que possible les réseaux aériens et souterrains existants

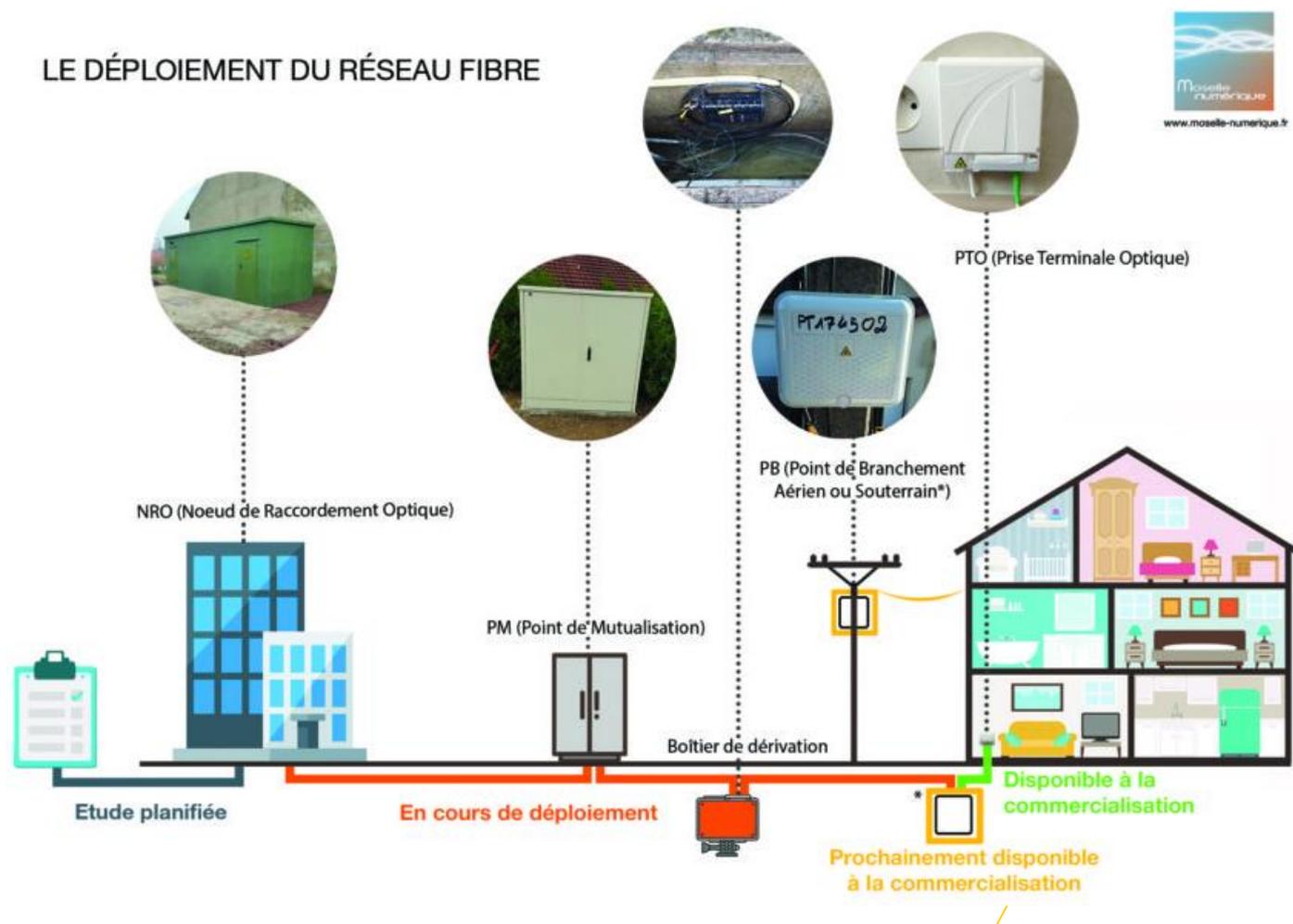
Toutes les habitations seront-elles vraiment raccordées ?

Toutes les habitations, y compris les lignes coûteuses à construire (prises isolées, ligne longue, etc...) sont étudiées et prises en compte systématiquement dans le dimensionnement du réseau.

Pour les prises les plus compliquées à réaliser, SMN s'assure auprès des propriétaires de ces logements qu'ils veulent bien disposer du Très Haut Débit, avant de réaliser les investissements. D'où un délai plus long pour réaliser des travaux de génie civil.



Prévision de l'installation d'une armoire à Cressiezemare pour récupérer le réseau de Clères afin de le distribuer dans notre commune.



Ma passion

Mais c'est quoi le vol libre ? C'est une activité que je pratique avec une aile de type deltaplane ou parapente. Il n'y a pas de moteur, le vent m'aide à décoller d'une falaise ou d'une colline puis les courants ascendants me montent jusqu'aux nuages. Cette année, un parapentiste est passé au dessus de Frichemesnil à 2450m, et s'est posé au sud de la Loire en 8h de vol. Le record de France en parapente est de 421 km et le record mondial dépasse les 600 km au Brésil, toujours sans moteur !

Le deltaplane : c'est un petit planeur composé de tubes en aluminium et de toile, mais aussi de matériaux composites comme le kevlar et le carbone. Je suis suspendu dans un harnais cocon, et c'est mon poids qui permet de me diriger. Mon ixbo ci-dessous a une envergure de 12m, sa vitesse de croisière est de 45km/h, et en pointe 100km/h. Replié sur la voiture, il mesure 6m, son poids est de 45kg et mon harnais pèse 10 kg. Certes, c'est assez lourd pour le portage et le décollage, mais il peut voler dans des vents forts, avec une structure très solide qui supporte 8G sans casser = 1 tonne !



Le parapente : il ressemble à un parachute et tient dans un sac à dos. Il est formé de caissons fermés dont les ouvertures sur l'avant se remplissent d'air ce qui lui donne sa forme définitive. Le poids de l'aile + sellette est de 15kg. Je suis confortablement assis dans ma sellette, un peu comme dans un fauteuil. J'ai dans chaque main une poignée pour les freins qui me permettent de tourner mais aussi de freiner pour l'atterrissage. Il y a davantage de parapentistes que de deltistes au vu de la facilité de préparation. On est opérationnel en quelques minutes en parapente alors qu'il faut 1h30 en delta. Cependant, le parapente est limité par sa vitesse qui est de 40km/h maxi. Comme sa structure est gonflable, il peut se refermer partiellement si les l'aérologie est forte et c'est la chute jusqu'à sa réouverture. Le vol lui est interdit si le vent ou les courants ascendants sont trop violents.



J'ai attrapé ce virus en 1980, à l'époque j'avais 24 ans... et je pratique ces deux disciplines encore aujourd'hui. Pour ce faire, j'ai passé plusieurs brevets de pilote qui allient la théorie et la pratique. Il faut très bien connaître l'aérodynamique, l'évolution du temps dans la journée, les nuages, les couloirs aériens pour pratiquer longtemps, en toute sérénité et sécurité. Il n'y a pas de bons pilotes, mais de vieux pilotes. Ce sport aérien n'est pas dangereux si on respecte certaines règles. Je ne vole pas si mon mental, mon physique, et mon matériel ne sont pas adaptés aux conditions du jour.

J'aime ce sport parce que je suis contemplatif : c'est un pur bonheur que de voler en silence en admirant la nature, les paysages changeants, les animaux de toutes sortes, de sentir les odeurs des champs jusqu'à très haut dans le ciel. En montagne, j'ai volé fréquemment de 1500 m à 4000m de hauteur pendant des heures, passant de col en col, puis essayant de revenir à mon point de départ. Mais c'est sur nos sites normands, Osmoy St Valéry, Londinières, Hénouville, Poses, que mon sentiment de liberté s'exprime : je décolle d'une petite colline pour finir aux nuages ! Et là, deux options : soit je reste en vol local, soit je pars avec le vent dans le dos pour faire la plus grande distance possible, ce qui s'appelle faire un cross, en recherchant des pompes (ascendances) sur mon tracé et en restant dans un couloir aérien autorisé. J'utilise les instruments de vol suivants : un GPS, un variomètre qui m'indique la valeur de montée pour centrer l'ascendance, un badin pour connaître ma vitesse de vol ainsi qu'une radio pour communiquer avec les autres pilotes en l'air, par sécurité.



Le vol en bord de mer est différent, il ne me permet pas de monter aux nuages. C'est un vent froid et régulier qui tape la falaise de face et crée une vague d'air qui me permet de monter à 200m environ. Je longe ainsi la côte pendant des dizaines de kilomètres, du Havre à Etretat, ou de Dieppe au Tréport, tant que le vent est présent. Je peux ainsi revenir et me poser au point de départ.

Vous l'aurez compris, je suis un passionné de vol libre. Vous savez, le parapente est accessible à tous, pas besoin d'être super sportif, j'en suis la preuve. Et si comme moi, vous avez le vertige, sachez que ce n'est pas un problème car en vol, on ne l'a pas. Je fais partie du club Normandie Vol Libre qui compte 140 membres de tous âges. Si vous souhaitez davantage de détails et de récits, tapez sur Google : Normandie Vol Libre et vous aurez accès à notre site internet. Si vous êtes intéressé par cette activité, n'hésitez pas à me contacter, pour nous voir voler à Etainpuis à l'aide d'un treuil fixe d'un km de long, ou bien sur nos sites voisins d'Osmoy St Valéry ou Londinières selon la direction du vent car c'est toujours lui qui décide.



Patrimoine

Plusieurs mois ont été nécessaires à Monsieur Melet, pour réaliser les travaux de rénovation de cette grange.

Le patrimoine de la commune est ainsi préservé.



Le frelon asiatique

Vous pensez avoir observé un nid de frelons asiatiques ?

**Ne pas s'approcher à moins de 10 mètres du nid et ne pas intervenir soi-même !
La destruction du nid définitif doit être réalisée par un professionnel.**

**Ce que je ne
dois pas faire**

- ◆ Approcher du nid ou réaliser une activité susceptible de les déranger (taille de haie, débroussaillage ou toute source de vibration ... à proximité du nid) en attendant la destruction de la colonie.
- ◆ Détruire le nid moi-même, car je ne dispose pas d'équipements de protection adaptés, ni de moyens de destruction performants pour détruire la reine et sa colonie (risque d'attaque collective et inefficacité de la technique utilisée)

Face aux nuisances que représente le frelon asiatique, des protocoles de lutte collective ont été mis en place dans les départements normands. L'animation et la coordination de ces protocoles ont été confiées aux Organismes à Vocation Sanitaire. Ils ont permis de conventionner avec des professionnels afin d'encadrer les tarifs et les pratiques.

Pour obtenir des précisions sur le dispositif applicable, signaler la présence de nids de frelons asiatiques et solliciter leur destruction (mai à novembre) selon les modalités suivantes :

GDMA/FREDON Haute-Normandie

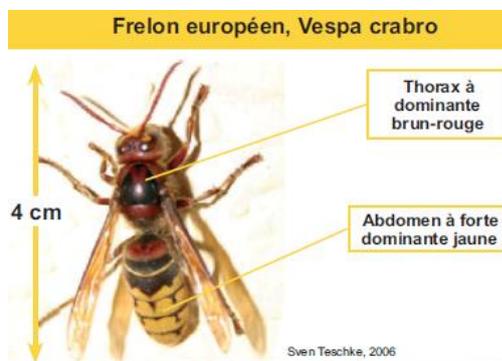
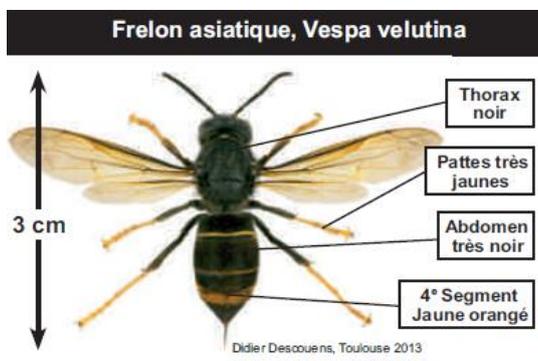
☎ : 02.77.64.57.76

@ : www.frelonsasiatiques76.fr

Comment différencier le frelon asiatique du frelon européen ?

Le frelon asiatique est une espèce invasive. Il a été introduit accidentellement en France. Depuis sa découverte en 2004 dans le Lot-et-Garonne, il s'est étendu sur le territoire français.

Il est présent en Normandie depuis 2011 (1ères observations dans la Manche). Le nombre d'individus ne cesse d'augmenter.



Le nid primaire

Au printemps, la reine fondatrice construit un nid primaire. Ce sont des nids arrondis de petite taille <10 cm de diamètre, situés à l'abri des intempéries.



Le nid définitif

En se développant, la colonie quitte le nid primaire pour construire un nid d'été de grande taille. Il peut contenir 2000 à 3000 frelons.

Le plus souvent en hauteur dans les arbres, on peut le trouver également dans les bâtiments, dans les haies. Il est de forme ovale avec une entrée latérale.

Sa forme et sa taille varient quand il est accroché dans un bâtiment.



Ne pas confondre avec le nid du frelon européen

En se développant, le nid de frelon européen est rudimentaire, et généralement en forme de colonne. Il possède une large entrée basale et des alvéoles visibles. On le trouve à l'abri (granges, bâtiments ...)



Risque pour la sécurité et la santé publique

Une piqûre de frelon asiatique n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille sauf pour les personnes souffrant d'allergie aux piqûres d'hyménoptères.

Le risque spécifique au frelon asiatique est associé aux piqûres multiples. En effet, s'ils se sentent menacés, les frelons asiatiques peuvent attaquer en groupe pour protéger leur nid. Le nombre de piqûres peut alors être important et les conséquences graves.

Conseils sanitaires

En cas de piqûre dans la bouche ou dans la gorge, sucer un glaçon et consulter immédiatement un médecin ou se rendre aux urgences.

En cas de réaction allergique, de piqûres multiples, ou de projection de venin dans les yeux, appeler immédiatement le 15 ou 112, allonger la victime et lui surélever les jambes. Les personnes allergiques peuvent demander à leur médecin de leur prescrire une trousse d'urgence et peuvent informer leur entourage de ce risque allergique.

Dans les autres cas, garder son calme et :

- ♦ En cas de piqûre à la main, enlever les bagues pour ne pas gêner la circulation du sang si un gonflement se développe ;
- ♦ Désinfecter à l'eau et au savon, puis appliquer une solution antiseptique ;
- ♦ En cas de douleur intense, prendre un antidouleur par voie orale ;
- ♦ Vérifier que sa vaccination contre le tétanos est à jour.

Si la réaction locale s'aggrave dans les heures qui suivent la piqûre ou si des signes généraux d'infection (fièvre, frissons) se développent, consulter un médecin.



Nos artisans

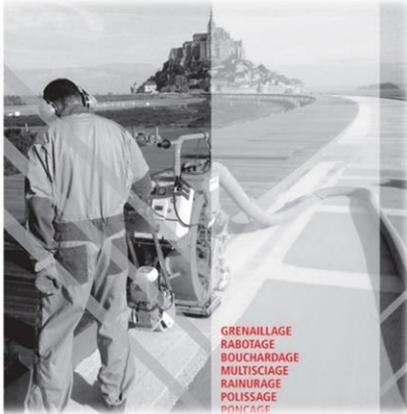
ETP
GRENAILLAGE
PRÉPARE ET RÉPARE LES SOLS
www.etp-grenaillage.fr

NOUS CONTACTER

Languy AUVRAY : 06.84.00.69.08
Landry LÉGER : 06.81.25.22.59
etpgrenaillage@orange.fr
www.etp-grenaillage.fr



299, route de la Beauce
76690 FRICHEMESNIL



GRENAILLAGE
RABOTAGE
BOUCHARDAGE
MULTISCAGE
RAINURAGE
POLISSAGE
PONÇAGE

Dominique EDDE

MARAICHER

Hameau d'Ormesnil

Tél : 02.35.33.55.50



ALR BATIMENT

COUVERTURE BARDAGE

couverture zinguerie neuf et rénovation

Pose et entretien des fenêtres de toit

Isolation extérieure

Sarking en toiture

Démoussage

Ramontage et pose de conduits
d'évacuation des fumées

06 88 00 25 58 - 02 35 75 00 00

525 route du val au bouvier

76690 FRICHEMESNIL



Au souper fin
02.35.33.33.88

**Assistance informatique
à domicile**

06 83 98 38 77

Alfonso Léonio - Frichemesnil

Dépannage, installation, formation, internet

Déduction fiscale de 50 %



sur le montant total de la facture TTC, main d'œuvre et
réservée aux particuliers selon critères gouvernementaux

SC Automobiles



SAROT Jimmy
CUMONT Romain

295 Route d'Eawy
76850 BEAUMONT LE HARENG

Tel : 02.35.33.34.59
Fax : 02.35.33.69.50
scautomobiles@outlook.fr

ART & PAYSAGE

Aménagements et entretiens de parcs et jardins

77, Impasse du Fond des Bois

76 690 FRICHEMESNIL

Tél : 06.16.50.44.41

Adresse mail : christophe.cumont@gmail.com

ART & PAYSAGE SERVICE

Entretiens de parcs et jardins, crédit d'impôt à 50 %

79, Impasse du Fond des Bois

76 690 FRICHEMESNIL

Tél : 06.16.50.44.41

Adresse mail : christophe.cumont@gmail.com



Renseignements utiles

Votre Maire
Monsieur Philippe BLOT
Reçoit sur rendez-vous le samedi de 10 à 12 heures, à la Mairie.
Permanence des adjoints le jeudi de 17 à 19 heures.

Mairie de Frichemesnil

☎ : 02.35.33.31.75

✉ : mairie.frichemesnil@gmail.com

Ouverture du secrétariat au public
Les lundi et jeudi de 17 heures à 19 heures
Les mardi et vendredi de 9 heures à 12 heures
Secrétaire de Mairie : Elodie GOHÉ



Pour information

Ecole ☎ : 09.65.29.05.80
Salle polyvalente/Point d'accueil ☎ : 02.35.33.65.02
EDF (dépannage) ☎ : 0 810 333 076
Gendarmerie de Montville ☎ : 02.35.33.71.85
Police ☎ : 17
Pompiers ☎ : 18
SAMU ☎ : 15 ou 112 depuis un portable
Renseignements administratifs ☎ : 39 39

Fédération ADMR de Seine-Maritime

1, rue E. Delaporte

76710 MONTVILLE

☎ : 02.35.93.90.90

Permanence le mercredi de 9 à 12 heures

Contact par téléphone de 9 à 17 heures



CADI (Comité d'aide à domicile intercommunal)

Résidence Saint Jean – 2^{ème} étage

76850 BOSC-LE-HARD

☎ : 02.35.37.12.68



SSIAD Le Cailly (Service de soins infirmiers à domicile)

Appartement n°2 – RPA Saint Jean

Place Saint Jean

76850 BOSC-LE-HARD

☎ : 02.35.33.74.75

✉ : ssiad159@orange.fr



Assistantes maternelles agréées :

Géraldine CAMBOUR, 112 impasse de l'église ☎ : 02.35.33.26.84

Odile GROUT, 292 route du chemin des Fées ☎ : 02.35.33.36.99

Asuka LEMAITRE, 1010, route de Cressieuzemare ☎ : 06.65.65.88.03

Colette MONSTIER, 751 route de la Beauce ☎ : 02.35.33.29.56

Sandra MORIN, 235 route du Chemin des Fées ☎ : 02.35.33.81.02

Delphine ROC, 336 route d'Ormesnil ☎ : 02.35.75.49.04



Monsieur le Maire
et toute
l'équipe municipale
vous adressent
leurs meilleurs vœux

2020

The year '2020' is rendered in a large, bold, gold-colored font. The numbers are filled with a soft-focus image of yellow flowers in a field. To the right of the year, there are several parallel, diagonal gold lines that extend from the top right towards the bottom right of the page.

